



COMMUNE DE VOLESVRES CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu Séance du JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de Volesvres s'est réuni le 17 décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Richard PERRIER, Maire, en vertu d'une convocation en date du 7 décembre deux mille vingt.

Présents : Mmes Martine COUEGNAS, Sandra CHAPEY, Marie-Claire THÉREAU, Marie-Laure PETIT.

Mrs Richard PERRIER, Jean-Noël DUCRET, Bruno DURAND, Gilles MICHEL, David PIERRE, Jean-Baptiste ROUX, Alain DEROCHE, Julien NARBOUX et Guillaume ALLOIN.

Absents excusés : Mmes Sandrine COMTE-LATHUILIERE et Gaëlle GORDAT

Secrétaire de séance : Martine COUÉGNAS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le Compte-Rendu de la Réunion du 20 novembre 2020

ACCUEIL DE MME CORNELOUP JOSIANE – DÉPUTÉE

Monsieur le Maire accueille Mme la Députée avant la présentation individuelle des élus, elle félicite et encourage l'équipe municipale pour son engagement.

Chacun doit trouver sa place dans les différentes missions et son rôle au quotidien avec les nouvelles permanences.

Le renouvellement des conseillers municipaux à Volesvres (46%) est supérieur à la moyenne nationale (30 %).

Elle expose ses missions et le rôle au quotidien de ses permanences.

Son temps est réparti entre l'Assemblée Nationale et les permanences à Saint-Bonnet-de-Joux.

600 dossiers traités par an avec ses attachés parlementaires.

Les élus ont apprécié cette rencontre et les échanges.

ACCUEIL DES DIRIGEANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Monsieur le Maire accueille Monsieur le Président de la Communauté de Communes le Grand Charolais, Gérald GORDAT, Madame la Vice-présidente en charge des Ressources Humaines, Elisabeth PONSOT, Madame la Directrice Générale des Services, Dominique CHENAUD,

Monsieur le Directeur Générale Adjoint aux services Ressources Humaines, Ludovic POMARES avant la présentation individuelle des élus.

Échange avec l'équipe communautaire dont son Président pour la mutualisation des agents techniques. Après débat la décision de réintégrer les agents est approuvée à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise pour le remboursement du prêt de 72 000 euros. La décision modificative doit être prise dans ce sens :

- dépense 615231 (voirie)	= - 72 000 €
+ autofinancement chapitre 021	= + 72 000 €
+ autofinancement chapitre 023	= + 72 000 €
+ dépenses 1641	= + 72 000 €

Après délibération la décision modificative est approuvée à l'unanimité.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020

Rappelant que les usagers sont redevables de la redevance assainissement collectif, Monsieur le Maire :

- ↳ **PROPOSE** de fixer le montant de la redevance d'assainissement collectif à 1.10 € / m3 d'eau consommés sur l'année 2020.
- ↳ **PROPOSE** de fixer le taux de la redevance modernisation des réseaux de collecte à 0.15 € / m3 d'eau consommé sur proposition agence de l'eau.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTÉ** à l'unanimité les nouveaux taux.

OPPOSITION DU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE SPÉCIALE

Monsieur le Maire informe le conseil, de la décision du gouvernement de transférer certains pouvoirs de police administrative spéciale aux Communautés de Communes.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Le Grand Charolais a demandé aux communes, de prendre un arrêté d'opposition au transfert d'un ou de tous les pouvoirs de police administrative spéciale en matière :

- d'assainissement,
- de collecte des déchets,
- d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,
- de la circulation et du stationnement, dans le cadre de la compétence voirie;
- de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis,
- de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine.

considérant que dans un souci de bonne gestion, il est nécessaire que ces prérogatives restent de la compétence propre du Maire.

Après avoir effectué un tour de table, il est décidé d'établir l'arrêté d'opposition aux transferts de pouvoir de police administrative spéciale.

FAIR 2020

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais a, par délibération n°2018-034 du 9 avril 2018, voté la création d'un Fonds d'Aide à l'Investissement Rural modifié par délibération n°2019-089 en date du 26 septembre 2019.

La commune de Volesvres a sollicité l'obtention d'un Fonds d'Aide à l'Investissement 2020 dans le cadre de son projet « d'Enfouissement des réseaux publics aériens et de l'éclairage public ».

Le Maire demande au Conseil de délibérer sur les points suivants :

- **DEMANDER** au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement Rural 2020 un fonds de concours à la Communauté de communes Le Grand Charolais :

Projet	Montant total des travaux en HT	Montant du Fonds de concours versé par la CCLGC
Enfouissement des réseaux publics aériens et d'éclairage public	88 231,88 €	6 538,19 €

- **D'INSCRIRE** cette somme en section d'investissement au compte 13251
- **Le concours n'excédant pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune.**
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à ce dossier.

Après délibération le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

a. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince a établi une convention avec la commune de Volesvres pour l'aménagement du seuil de pont sur le ruisseau de Lavaux au lieu-dit Passange. D'importants travaux sont à prévoir dû au mauvais état du pont. Sachant que l'ensemble des opérations pour demander toutes les autorisations sera effectué par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince.

b. Pont de la Pontaise : suite à l'accident, une sécurité a été mise en place avec des parapets.

c. Téléthon : 1 769,70 € récoltés.

d. Voirie : La commission voirie s'est réunie pour regarder les travaux proposés par la CCLGC, Chavanne, Romay, Impasse de la Bourbince, Route de Champlecly.

e. Volobrigais : suspension des loyers de novembre et décembre 2020 suite à la fermeture des restaurants par décision du gouvernement suite à la pandémie.

f. Bulletin municipal : Un point est fait sur les articles en cours.

g. Passage site internet : le site internet de la commune hébergé par Territoire Numérique doit migrer sur une autre plateforme du même hébergeur.

h. Appel à Projet : Présentation des appels à projets liés à l'aménagement du lotissement Saint Foin.

i. Décoration Noël : fin de mise en place des décorations (luminaire, guirlande, personnage de la crèche) par les bénévoles.

Monsieur le Maire lève la séance à 00 h 00 heures.

**Le Maire,
Richard PERRIER**

